

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le postulat Maurice Neyroud et consorts - pour une meilleure gestion de l'eau d'arrosage et des pluies torrentielles en viticulture (22_POS_37)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 21 août 2024, de 15h00 à 15h40, à la salle romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Mathilde Marendaz, Anna Perret, Carole Schelker (présidente-rapporteuse), ainsi que de Messieurs Loïc Bardet, Jean-Bernard Chevalley, Sébastien Kessler, Alberto Mocchi, Maurice Neyroud, Andréas Wüthrich.

Ont également participé à la séance Madame Valérie Dittli (cheffe du département des finances et de l'agriculture) et Monsieur Olivier Viret (responsable du Secteur viticulture et culture spéciales à la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières – DGAV).

Madame Sophie Métraux (Secrétariat général du Grand Conseil) a tenu les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant est satisfait du rapport qui apporte beaucoup d'informations, mais appelle cependant à demander certaines précisions.

La gestion de l'eau concerne la viticulture vaudoise de manière générale, bien que Lavaux soit la région que connaît le mieux le postulant. La fréquence des épisodes de sécheresse et de pluies torrentielles résultant des changements climatiques augmente. Le rapport aborde largement la gestion des pluies torrentielles, surtout sous l'angle de la pénétration dans le sol et des conséquences sur le ruissellement. Bien que la problématique du ruissellement soit passablement résolue par l'enherbement, lorsque l'eau arrive en grande quantité, elle part toutefois au lac ou s'infiltre sur une petite couche de terre peu profonde et profite à l'herbe, non à la vigne. Le réservoir naturel qu'est le sol ne se remplit donc pas. Le potentiel du sol en matière de réserve d'eau est important, mais sa gestion demeure difficile. Des essais sont par exemple en cours, visant à arroser en hiver afin que le sol stocke l'eau pour en avoir en quantité suffisante au printemps.

À juste titre, le rapport rappelle que la gestion de l'eau est tout d'abord l'affaire des communes qui sont propriétaires du réseau et responsables de la distribution. Toutefois, le Canton et la Confédération ont également des responsabilités dans la problématique de la gestion de l'eau. Par exemple, l'autoroute qui traverse Lavaux impacte le cheminement de l'eau. Les débits des coulisses qui permettent l'écoulement des eaux de ruissellement ont changé ; certaines ruissellent toute l'année voire deviennent des ruisseaux. Paradoxalement, les vigneronnes et les vigneron doivent respecter des distances pour le traitement des vignes par rapport à ces eaux... déjà polluées par l'autoroute. Ces changements structurels, dont la viticulture n'est pas responsable, sont problématiques.

S'il existe d'autres réservoirs d'eau que le sol, ils sont toutefois destinés à l'alimentation en eau potable et il s'avère déraisonnable de les utiliser dans un objectif d'irrigation. Il convient d'utiliser une autre eau.

Le Canton met beaucoup de bonne volonté et prend diverses mesures. Ainsi, le rapport indique que la Direction générale de l'environnement (DGE) élabore avec les différents services concernés une stratégie de gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour en assurer la qualité et l'utilisation pour les différents besoins. Deux plans sectoriels de protection et de gestion de la ressource en eau sont en développement. Un état des lieux des ressources en eau (de surface et souterraine) a été réalisé. La DGAV a la volonté de développer un plan sectoriel de l'irrigation pour le canton de Vaud. L'étude de ce plan sectoriel a démarré il y a plus d'une année par une étude de base ayant pour but de déterminer les besoins actuels et futurs en eau pour chaque région et pour chaque culture.

En outre, la mesure du Plan climat PCV-24 « Accroître les capacités d'adaptation et de résilience du territoire - Milieux et ressources naturels » de la mesure emblématique - Déployer des mesures d'adaptation fortes pour les systèmes naturels et humains » prévoit d'analyser des mesures de stockage multiusages pour optimiser l'utilisation des eaux de ruissellement lors des fortes pluies pour minimiser l'impact des sécheresses ainsi que des mesures pour gérer le danger dû aux pluies extrêmes. Ces mesures seront testées au travers de projets pilotes, notamment dans des régions agricoles.

Le postulant se déclare satisfait du rapport qui apporte de nombreuses informations, mais il souhaite toutefois des détails sur le champ d'application et l'état d'avancement des mesures et plans mentionnés.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le DFA et le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) (eu égard aux communes) sont en attente d'informations concernant la stratégie de la DGE pour la gestion de l'eau. Cette stratégie sera élaborée conjointement, tenant compte des intérêts de l'environnement, des communes, de l'agriculture, dont la viticulture.

Au vu de la complexité de la question, il n'est pas possible de donner une réponse absolument complète et extrêmement détaillée, mais de bonnes nouvelles peuvent être annoncées.

Ainsi, en termes, d'améliorations foncières (AF) (toute l'infrastructure du réseau d'eau fait partie des projets AF), le Grand Conseil a soutenu le crédit-cadre.

En outre, une étude préliminaire portant sur le vignoble de Lavaux a été autorisée et débutera très prochainement et se tiendra sur 2024-2025. Elle bénéficie d'un montant d'environ 100'000 francs pris en charge à 25 % par la Confédération et 25% par le crédit AF. Un bureau de géomètre a déjà été mandaté. Cette étude vise à faire l'analyse de l'actuel réseau d'eau et d'écoulement des eaux du territoire de Lavaux. Les coulisses, et les changements qu'elles subissent y seront évidemment abordés. Cet état des lieux permettra de définir l'importance des travaux à réaliser, notamment pour irriguer les vignes.

Concernant le stockage de l'eau de ruissellement, plusieurs analyses ont été faites. Le stockage pourrait être effectué en haut du vignoble, dans des réservoirs désaffectés, mais c'est du ressort des communes. Des discussions sont en cours.

Soulignons que rendre Lavaux irrigable pose de nombreuses questions. De plus, la nécessité absolue d'irriguer les vignes en Lavaux ou sur l'ensemble du canton demeure discutable. En effet, s'il est utile d'être prêt pour faire face aux situations critiques et que les conditions changent, celles-ci ne sont néanmoins pas comparables à celles d'autres vignobles aux situations catastrophiques, à l'instar de la région de Montpellier. Dans le canton, lors des années très sèches, la vigne qui souffre le plus s'avère être les plats d'Aigle. Dans les murailles, la vigne compense, car elle est enracinée plus profondément et profite d'eaux souterraines. L'ensemble de ces questions agronomiques est à considérer et au-delà des réflexions, chaque vigneronne ou vigneron sera libre d'investir pour irriguer ses parcelles ; ces investissements n'incomberont pas à l'État. Il s'agit d'un important chantier qui prendra du temps et nécessitera de la patience.

Un second volet AF concerne les murs de vignes et s'avère indirectement couplé aux questions de gestion de l'eau (murs endommagés par l'eau, conduite à prévoir lors de réfection, etc.). Pour les murs, il a été suggéré de créer des syndicats AF. Nonobstant le temps certain que cela prendra, l'avantage s'avère l'accès direct aux deniers fédéraux. Des discussions sont en cours avec les vigneronnes et vignerons. Si un syndicat AF se met en place, il pourra éventuellement aussi traiter la question de la gestion de l'eau.

Sur la Côte, le Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE), qui pompe l'eau au lac, étend son activité sur des secteurs non encore couverts.

Le nord du canton est la zone la mieux couverte en irrigation eu égard aux caractéristiques du sol (terre peu profonde en raison de la semelle calcaire) conduisant à prévoir de l'irrigation de longue date déjà.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La commission est satisfaite de la réponse, mais souhaite également quelques précisions sur les processus et mesures en cours et à venir.

Pour répondre aux questions de deux députés, la conseillère d'État indique que la problématique de l'imperméabilisation et artificialisation des sols est intégrée dans les réflexions agronomiques. Le sol vaudois est fort bien décrit, notamment en termes viticoles, car durant 20 ans d'importants travaux sur les terroirs viticoles ont été menés. Toute la réserve utile des sols est définie, plusieurs dizaines de profils ont été effectués. L'ensemble du canton est cartographié. Ces travaux n'ont malheureusement été que peu utilisés jusqu'alors par les milieux professionnels, mais ils seront très utiles pour la gestion des sols à l'avenir. En Lavaux, à part le bétonnage lié aux chemins vicinaux et à la construction, il n'y a pas de souci majeur d'artificialisation des sols. Notons que Le DFA met les réflexions sur le sol au centre de ses préoccupations et collabore avec la DGE. La conseillère d'État indique que le Conseil d'État a adopté un « plan d'action sol », avec diverses mesures pour faire face aux changements climatiques (information sous embargo au moment de la séance de commission). Il est nécessaire de travailler sur les sols pour qu'ils soient davantage robustes et agissent comme une éponge, etc.

Une députée revient sur la possible participation de la Confédération dans les différents processus. La conseillère d'État essaiera d'aborder la Confédération pour savoir dans quelle mesure elle pourrait participer financièrement à la gestion des eaux en Lavaux, sachant que l'autoroute impacte le ruissellement. Un contact sera également pris avec le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) en charge des routes cantonales. L'étude et état des lieux sur les besoins s'avère très importante, car elle montrera l'ampleur des travaux à effectuer. Si des problèmes majeurs relatifs à l'autoroute apparaissent, c'est en s'appuyant sur cette étude que le Canton interpellera la Confédération.

Un député souligne que de nombreuses questions liées à la stratégie de gestion de l'eau sont aussi du ressort de la Direction générale du logement et du territoire (DGTL). En termes de coopération et de coordination, la conseillère d'État s'assurera que la DGTL soit impliquée dans ces processus, afin d'y inclure les éléments relevant de l'aménagement du territoire.

Un député indique que lors de son renvoi, le postulat avait été amendé afin d'englober également l'arboriculture. Le responsable du Secteur viticulture et culture spéciales à la DGAV précise que si la zone pilote concerne essentiellement Lavaux et l'arrosage des vignes, dans le reste du canton, notamment la Côte, l'arboriculture est néanmoins considérée. Notons cependant que la question de l'irrigation est déjà fortement résolue pour l'arboriculture, car il est quasiment impossible d'exploiter des arbres fruitiers sans irrigation. La situation est donc plus confortable que pour le vignoble.

Il est encore précisé que parmi les mesures autres que le couvert végétal pour maximiser le stockage de l'eau ou limiter l'érosion des sols agricoles, il existe le couvert par diverses matières organiques (paillage, par exemple). Relevons que la maximisation du taux de matière organique n'est pas une fin en soi ; elle doit être pensée en fonction des lieux et des cultures.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présent·e·s.

Grandson, le 14 janvier 2025

*La rapporteuse :
(Signé) Carole Schelker*